



Ré~Avenir

QUOI DE NEUF AU 2^e TRIMESTRE 2023 ?

Notre prochaine Assemblée Générale

A noter d'ores et déjà dans vos tablettes :

- **Mardi 23 mai à 18h30, salle des Oyats au Bois-Plage.**

Nous vous enverrons le **rapport moral et financier** ainsi que l'ordre du jour ; cette réunion se terminera autour d'un pot de l'amitié.

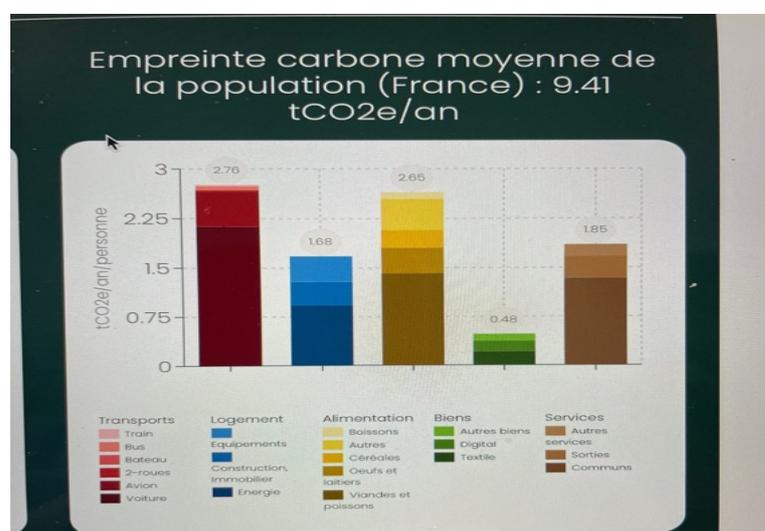
Vous nous faciliteriez l'organisation de la rencontre en vous inscrivant via ce lien ; étant réservée aux adhérents, l'**adhésion** pourra se faire sur place ou par son renouvellement.

Atelier 2 tonnes pour une quinzaine d'adhérents le 24 avril dernier. Quésaco ?

Soucieux de continuer notre approche de sensibilisation avec des jeux dits « sérieux », nous vous avons proposé de participer **le 24 avril** à un atelier d'empreinte carbone pour découvrir les leviers individuels et collectifs de la transition vers **un monde bas carbone**.

Après avoir renseigné au préalable **un questionnaire** pour évaluer **nos empreintes carbone** individuelles grâce à quelques données caractérisant le mode de vie de chacun (ce que l'on mange, comment on se déplace...), nous avons constitué **des équipes** pour simuler l'impact de nos actions collectives et individuelles en alternance et avec des cartes à jouer.

De 10 tonnes /personne en 2023, nous avons atteint par nos simulations une consommation pour la population de 3.16 tCO2e/an/personne et pour notre groupe 2.71 tCO2e/an/personne en 2050.



Cet **exercice fictif et en équipe** est très pédagogique pour intégrer concrètement les efforts progressifs que nous aurons tous à faire



Le nouveau CCC (Comité Consultatif Citoyen) a été installé au cours du 1er trimestre 2023.

Sa composition est la suivante comme l'année précédente :

- **25 citoyens** sur 10 communes, équité hommes-femmes, surreprésentation des communes du sud de l'île,
- **13 associations et acteurs socio-économiques**,
- **1 à 2 élus** des 10 communes seront également présents au cours des ateliers et réunions.

Il portera cette année sur le **Projet Alimentaire Territorial(juin)**, les **déchets(septembre)** et le **logement** (fin d'année) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local de l'Habitat (PLH)

Le **premier mandat du Comité Consultatif Citoyen (2021-2022)** s'était essentiellement concentré sur l'élaboration du Schéma de Développement Durable au cours de **6 ateliers thématiques et participatifs** :

- **Patrimoine** (environnement, paysage, architecture),
- **Economie** (tourisme, activités primaires, commerce-artisanat),
- **Social** (enfance, vieillesse, logements sociaux)
- **Culture, Aménagement du territoire, transition énergétique** (littoral et bâtiments),
- **Mobilité, Déchets**

Il a fait l'objet d'un fascicule reprenant les 6 thèmes et 44 actions qui ont été votées en décembre 2022



Par ailleurs, la CDC va organiser un **challenge de la mobilité du 5 au 18 juin et une journée mobilité le 14 juin 2023**

Projet éolien en Atlantique sud

Le **ministère de la Transition énergétique** a publié les noms des **neuf entreprises et consortiums** retenus pour participer au dialogue concurrentiel en vue de développement et de l'exploitation du projet éolien en mer au large d'Oléron : Ocean Winds, le groupement énergies du Méridien (avec Corio Generation et Qair éolien posé Oléron), le groupement Éoliennes en mer Oléron Atlantique (avec EDF Renouvelables et Maple Power), RWE, Iberdrola, Océole, Eni plénitude, le groupement Oléron Énergies Marines (avec TotalEnergies, Jera Power), le tandem Skyborn (ex-Wpd) et Cobra.



Ce projet éolien en mer porte sur **une puissance installée de 1 000 MW**, pour un premier **parc situé à 39 kilomètres au large d'Oléron**.

Un second parc d'une puissance équivalente est envisagé. Le lauréat de l'appel d'offres devrait être connu **début 2024** à l'issue de cette nouvelle phase de dialogue compétitif qui démarre.

Le calendrier prévisionnel prévoit une entrée en production **entre 2030 et 2032**.

Nous vous invitons à assister à la projection du film « DES VOIX DANS LE VENT » de Cyril Gallais le lundi 26 juin 2023 à 20h salle Vauban

A l'été 2021, des membres de la Commission nationale du débat public (CNDP) se sont déployés sur les plages de Charente-Maritime, afin d'ouvrir le débat. Habitant La Rochelle et conscient des enjeux d'un tel projet, le cinéaste a pris sa caméra pour suivre toutes les étapes et mieux comprendre ce qu'est un débat public. Quels en sont les acteurs, les contours et les limites ? Comment ce temps d'information, de consultation, de concertation, peut avoir un impact sur le pouvoir de décision de l'État ?

Au delà du débat public lui-même, la question de l'opportunité d'un parc éolien en mer se pose. Doit-on produire toujours plus d'énergie, même renouvelable, sans en mesurer les impacts sur notre patrimoine naturel et artisanal ? Les alternatives sont-elles à la hauteur des enjeux d'indépendance énergétique et de neutralité carbone prévue en 2050 ?

De réunions publiques en ateliers participatifs, de confrontations en concertations, le film propose une plongée au coeur de différentes problématiques qui font écho à l'actualité et à l'état de notre société.

Inscription via ce lien <https://re-avenir.s2.yapla.com/fr/event-4006> ou à reavenir17@gmail.com



Note de lecture

Pompes à chaleur : isoler d'abord

Largement soutenues par l'État, les pompes à chaleur (PAC) ont un rôle central à jouer dans la **décarbonation du bâtiment et la transition énergétique**. Une note technique de l'Association NégaWatt et du CLER – Réseau pour la transition énergétique - identifie les conditions dans lesquelles il est judicieux de recourir à ce mode de chauffage.

Isabelle Gasquet, responsable de projets efficacité énergétique au CLER – Réseau pour la transition énergétique :

Dès 2020, en raison des aides incitatives mises en place par l'État et d'un contexte réglementaire favorable, notre réseau a observé un fort développement des pompes à chaleur. Il a également constaté un risque d'installation de pompes à chaleur dans des situations inadaptées.

***Les pompes à chaleur** ne fonctionnent pas comme les chaudières. Leur fonctionnement est optimal lorsque la température prélevée dans l'air ou dans l'eau est la plus proche possible de celle restituée dans l'installation de chauffage. Mais surtout, elles ne peuvent fonctionner que si la température nécessaire aux émetteurs de chaleur des logements est inférieure à 55°C. Dans des logements d'avant 1975 où les radiateurs sont alimentés avec une eau à 90°C, ce système ne marche pas. Par temps froid, dans des logements mal isolés, les PAC ne pourront pas non plus fournir une puissance suffisante.*

***Les aides à l'acquisition et l'installation de PAC** devraient être conditionnées au respect de **critères techniques** (régime de température des émetteurs de 55°C maximum) garantissant leur fonctionnement et leur efficacité quelle que soit la température extérieure, et donc systématiquement associées à une **rénovation énergétique performante**, globale ou par étapes. Il faut également introduire des **mesures de protection des consommateurs** : lutter contre le démarchage abusif, renforcer l'accompagnement par les Espaces Conseil France Rénov' qui peuvent jouer le rôle de tiers de confiance, ou encore améliorer le référentiel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour favoriser les professionnels les plus*

compétents.

Les PAC sont une solution exceptionnelle si et seulement si elles s'accompagnent d'une rénovation complète et performante.

Bonne nouvelle : vos dons à *Ré - Avenir* peuvent désormais donner droit à réduction d'impôt

En réponse à notre demande de rescrit fiscal, la Direction départemental des Finances Publiques de la Charente Maritime reconnaît que notre association présente le **caractère d'organisme d'intérêt général** au sens des articles 200-1 b et 238 bis-a du Code Général des Impôts.

Il résulte de cette reconnaissance que les cotisations et dons à *Ré - Avenir* donnent droit à réduction d'impôt égale à 66% du montant de leur montant, (cette *réduction s'appliquant dans la limite de 20% de votre revenu imposable.*)

Nous faisons donc appel à votre générosité pour poursuivre et développer nos actions.

Vos cotisations et dons sont une marque de reconnaissance, et de confiance envers notre association qui, depuis 4 ans, agit concrètement pour **la protection notre environnement** par la préservation des ressources, la limitation de la consommation, par la sensibilisation à la sobriété énergétique et la recherche de solutions pour pallier à **l'urgence climatique** par des actions concrètes, au profit de tous.

Ré - Avenir délivrera donc au donateur **un reçu attestant le montant et la date du versement**, permettant une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de ce don.

[Engagez-vous...en étant généreux ! sur le site de reavenir.fr](https://reavenir.fr)

ou son renouvellement

Merci à vous.

Comment lutter contre la crise climatique ; les solutions du GIEC

